

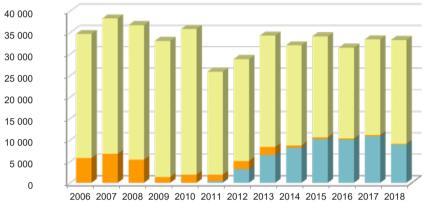
Statistiques régionales du régime général

Bretagne

Année 2018

Retraités résidant en Carsat Bretagne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 111	24 760	40 871
Droits directs (retraites personnelles)	14 813	18 390	33 203
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 298	6 370	7 668
Attributions du minimum vieillesse(2)	773	989	1 762
Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées	depuis 2006		



- Droits directs sans les retraites anticipées
- Retraites anticipées attribuées avant 60
- Retraites anticipées attribuées entre 60 ans et l'âge légal

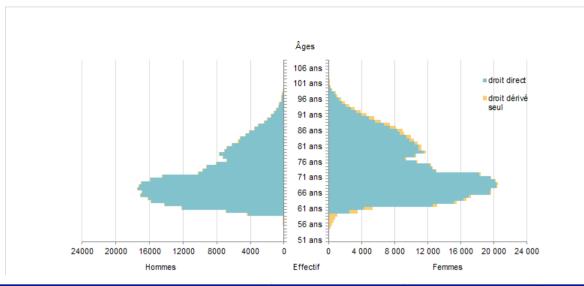
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 224	3 580	9 804	
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs	61,9 ans	62,5 ans	62,2 ans	
Droits dérivés	75,2 ans	73,4 ans	73,7 ans	
Proportions par rapport aux droits directs contributifs				
Pensions à taux réduit	8,9%	11,1%	10,1%	
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,2%	9,3%	9,3%	
Polypensionnés ⁽³⁾	36,9%	31,6%	34,0%	

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	301 706	413 622	715 328
Retraités percevant un droit direct seul	289 913	300 881	590 794
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 501	18 347	20 848
Retraités percevant les deux à la fois	9 292	94 394	103 686
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,0%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	69 847	31 666	101 513
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	742 €	606€	663 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 154 €	985€	1 067 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,1%	52,0%	38,3%

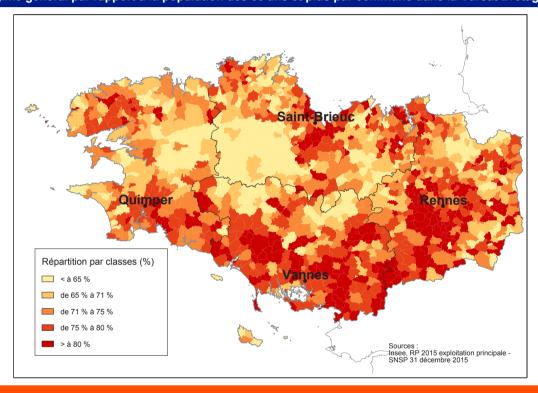
- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne



Prestataires payés par la Carsat Bretagne

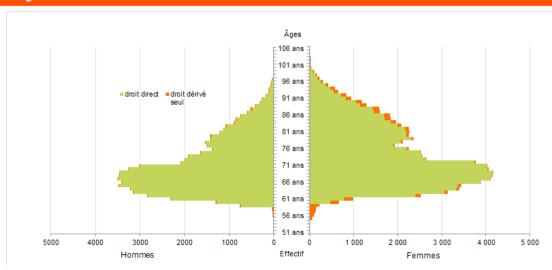
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	51 139	72 479	123 618
29 - Finistère	72 081	107 272	179 353
35 - Ille-et-Vilaine	75 936	99 172	175 108
56 - Morbihan	63 073	87 609	150 682
Total Carsat Bretagne	262 229	366 532	628 761
Total hors Carsat Bretagne	10 152	13 758	23 910
Ensemble des prestataires	272 381	380 290	652 671





Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 071	4 730	7 801
Droits directs (retraites personnelles)	2 780	3 368	6 148
Droits dérivés (retraites de réversion)	291	1 362	1 653
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	154	173	327
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 106	644	1 750
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,5 ans	62,3 ans
Droits dérivés	76,0 ans	73,7 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	37,8%	33,0%	35,2%

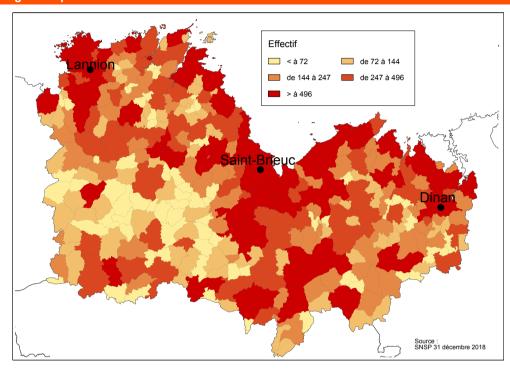
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	60 811	83 766	144 577
Retraités percevant un droit direct seul	58 141	60 772	118 913
Retraités percevant un droit dérivé seul	572	3 692	4 264
Retraités percevant les deux à la fois	2 098	19 302	21 400
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,0%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 622	6 269	19 891
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	729 €	602 €	655 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 148 €	994 €	1 067 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,4%	50,4%	37,5%



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- 4 Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



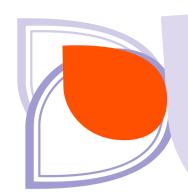


Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Brieuc			
Nombre total de retraités	3 385	5 953	9 338
Retraités percevant un droit direct seul	3 241	4 097	7 338
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	215	229
Retraités percevant les deux à la fois	130	1 641	1 771
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	4,0%	4,3%
Lannion			
Nombre total de retraités	1 805	2 576	4 381
Retraités percevant un droit direct seul	1 747	1 849	3 596
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	108	117
Retraités percevant les deux à la fois	49	619	668
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	2,6%	2,8%
Dinan			
Nombre total de retraités	1 456	2 376	3 832
Retraités percevant un droit direct seul	1 404	1 703	3 107
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	104	107
Retraités percevant les deux à la fois	49	569	618
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	4,0%	4,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.







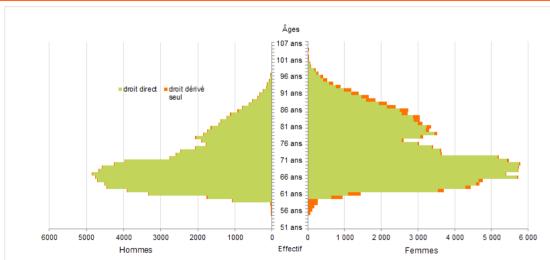
Statistiques départementales du régime général



Année **2018**

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 416	7 226	11 642
Droits directs (retraites personnelles)	4 103	5 449	9 552
Droits dérivés (retraites de réversion)	313	1 777	2 090
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	236	331	567
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 580	870	2 450
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,6 ans	62,3 ans
Droits dérivés	73,5 ans	73,4 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	41.5%	31.3%	35.7%

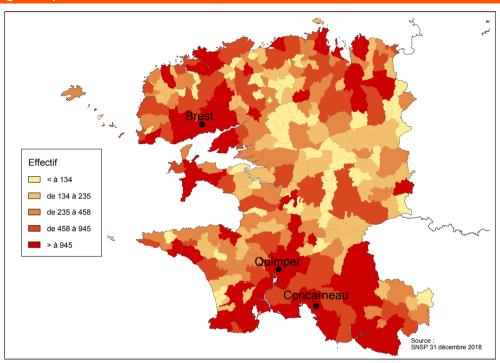
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	81 489	118 212	199 701
Retraités percevant un droit direct seul	78 461	84 849	163 310
Retraités percevant un droit dérivé seul	725	5 640	6 365
Retraités percevant les deux à la fois	2 303	27 723	30 026
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,1%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 978	7 068	24 046
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	710€	592 €	640 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 157 €	985 €	1 066 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,5%	54,3%	40,6%



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.





Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brest			
Nombre total de retraités	8 528	14 666	23 194
Retraités percevant un droit direct seul	8 232	9 702	17 934
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	793	815
Retraités percevant les deux à la fois	274	4 171	4 445
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	4,2%	4,4%
Quimper			
Nombre total de retraités	5 183	8 103	13 286
Retraités percevant un droit direct seul	5 003	5 767	10 770
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	320	342
Retraités percevant les deux à la fois	158	2 016	2 174
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,0%	3,2%
Concarneau			
Nombre total de retraités	2 377	3 590	5 967
Retraités percevant un droit direct seul	2 302	2 509	4 811
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	145	158
Retraités percevant les deux à la fois	62	936	998
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,1%	2,1%	2,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

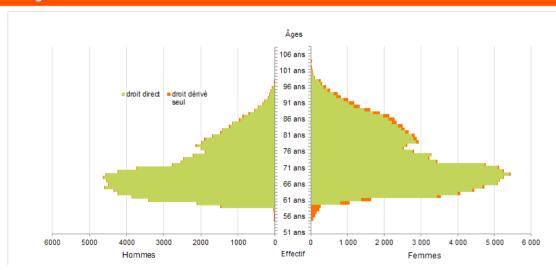






Nouvelles attributions Hommes Femmes Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés 4 651 6 597 Droits directs (retraites personnelles) 4 278 4 938 Droits dérivés (retraites de réversion) 373 1 659				
Droits directs (retraites personnelles) 4 278 4 938	Ensemble			
	11 248			
Droits dérivés (retraites de réversion) 373 1 659	9 216			
broke derives (retraines de reversion)	2 032			
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾ 199 245	444			
Retraites anticipées et mesures dérogatoires 2 001 1 154	3 155			
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs 61,7 ans 62,3 ans	62,0 ans			
Droits dérivés 75,8 ans 73,1 ans	73,6 ans			
Proportions par rapport aux droits directs contributifs				
Polypensionnés ⁽³⁾ 32,2% 31,8%	32,0%			

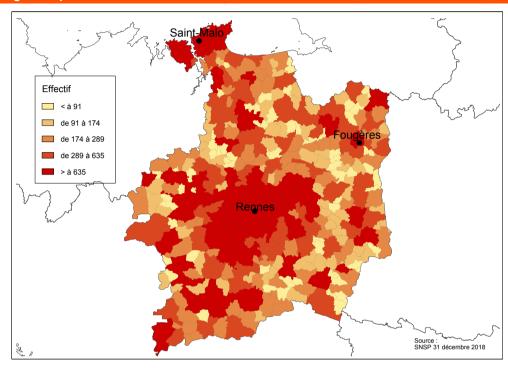
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	82 100	107 947	190 047
Retraités percevant un droit direct seul	78 802	79 755	158 557
Retraités percevant un droit dérivé seul	649	4 356	5 005
Retraités percevant les deux à la fois	2 649	23 836	26 485
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,0%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	21 485	10 480	31 965
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	779€	623€	690 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 151 €	974€	1 060 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,8%	51,2%	36,9%



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



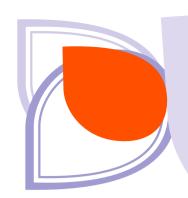


Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rennes			
Nombre total de retraités	12 011	18 626	30 637
Retraités percevant un droit direct seul	11 637	13 733	25 370
Retraités percevant un droit dérivé seul	25	661	686
Retraités percevant les deux à la fois	349	4 232	4 581
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,3%	3,6%	4,3%
Saint-Malo			
Nombre total de retraités	5 427	8 483	13 910
Retraités percevant un droit direct seul	5 248	5 927	11 175
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	352	369
Retraités percevant les deux à la fois	162	2 204	2 366
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,7%	3,1%	2,9%
Fougères			
Nombre total de retraités	2 147	3 359	5 506
Retraités percevant un droit direct seul	2 004	2 166	4 170
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	87	98
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 106	1 238
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	3,3%	3,0%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.







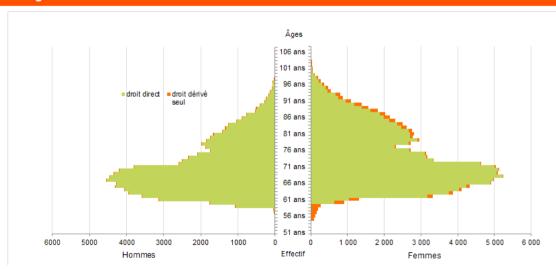
Statistiques départementales du régime général

DEP. **56 M**ORBIHAN

Année **2018**

Retraités résidant dans le département				
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble	
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 973	6 207	10 180	
Droits directs (retraites personnelles)	3 652	4 635	8 287	
Droits dérivés (retraites de réversion)	321	1 572	1 893	
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	184	240	424	
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 537	912	2 449	
Âges moyens au départ de la pension				
Droits directs	61,9 ans	62,5 ans	62,2 ans	
Droits dérivés	75,5 ans	73,5 ans	73,9 ans	
Proportions par rapport aux droits directs contributifs				
Polypensionnés ⁽³⁾	36.7%	30.7%	33.4%	

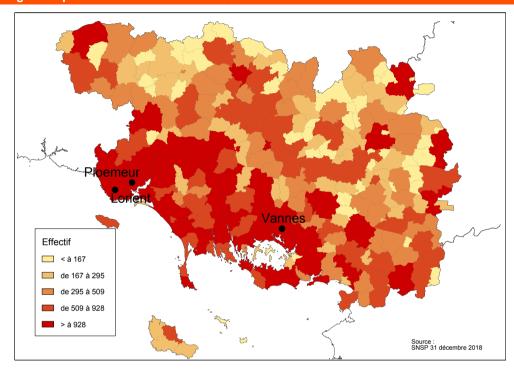
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	77 306	103 697	181 003
Retraités percevant un droit direct seul	74 509	75 505	150 014
Retraités percevant un droit dérivé seul	555	4 659	5 214
Retraités percevant les deux à la fois	2 242	23 533	25 775
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	1,9%	2,1%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 762	7 849	25 611
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	747 €	606 €	666 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 161 €	990 €	1 075€
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,9%	51,4%	37,7%



- ¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- ² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.
- ³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.
- ⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.
- ⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.

 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.
- ⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.





Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vannes			
Nombre total de retraités	4 853	8 049	12 902
Retraités percevant un droit direct seul	4 722	5 997	10 719
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	310	330
Retraités percevant les deux à la fois	111	1 742	1 853
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	3,3%	3,2%
Lorient			
Nombre total de retraités	4 477	7 799	12 276
Retraités percevant un droit direct seul	4 324	5 242	9 566
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	375	390
Retraités percevant les deux à la fois	138	2 182	2 320
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,5%	4,3%	4,7%
Ploemeur			
Nombre total de retraités	2 463	3 112	5 575
Retraités percevant un droit direct seul	2 404	2 351	4 755
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	106	116
Retraités percevant les deux à la fois	49	655	704
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,2%	0,9%	1,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

